

# Agence centrale de recherches

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1979)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

## Les activités de l'Agence centrale de recherches en 1979

En 1979, l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR a reçu ou expédié près de 88 000 plis, soit une augmentation de 7,5% par rapport à 1978 (82 000):

- environ 27 000 plis, soit 31%, concernent les séquelles de la deuxième guerre mondiale;
- environ 17 000 plis, soit 19%, sont relatifs aux séquelles de conflits postérieurs à la guerre de 1939-45 (Moyen-Orient, Chypre, Inde, Pakistan, etc.);
- environ 24 000 plis, soit 27%, se rapportent aux conflits actuels, à l'exception du problème des réfugiés du Sud-Est asiatique.
- environ 20 000 plis, soit 23%, traitent des demandes relatives aux réfugiés du Sud-Est asiatique.

Par ailleurs, 125 000 noms ont été enregistrés et reportés sur fiches dans le courant de l'année (90 000 en 1978). En outre, plus de 500 000 noms de réfugiés du Sud-Est asiatique ont été communiqués à l'ACR à Genève, par diverses organisations ou Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces noms sont destinés à être chargés dans l'ordinateur de l'ACR pour être traités ultérieurement au fur et à mesure des demandes de recherches.

Ces chiffres, qui ne reflètent que l'activité déployée au siège, traduisent un accroissement sensible du volume des cas traités par rapport à l'année précédente.

En effet, en 1979, l'ACR a poursuivi ses activités découlant de ses obligations conventionnelles vis-à-vis des victimes d'un conflit, souvent bien après la cessation effective des hostilités. C'est ainsi que 35 ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, un tiers des activités de l'ACR se rapporte encore à des séquelles de ce conflit.

Même si l'on constate une diminution régulière dans certains secteurs, on relève, en revanche, une augmentation des demandes en ce qui concerne les attestations de captivité ou de maladie délivrées aux anciens prisonniers de guerre, les réunions de familles entre la République fédérale d'Allemagne et l'Europe de l'Est, la recherche de personnes.

En outre, les dossiers relatifs à certains conflits plus récents sont bien loin d'être clos pour l'ACR. Alors que les actions du CICR sont terminées sur le plan opérationnel à Chypre, en Inde ou au Bangladesh, l'ACR y poursuit ses tâches traditionnelles.

Quant aux actions en cours, elles sont multiples et les activités de l'ACR se déploient dans le monde entier. L'ACR, par ses délégués sur le terrain, est présente en Amérique latine,

en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. (Voir le chapitre «Activités dans le monde» du présent Rapport.)

## Les nouveaux moyens techniques

Afin de communiquer plus aisément avec ses interlocuteurs, l'ACR se devait de mettre en œuvre les moyens les plus modernes de traitement, d'archivage et de communication de l'information. C'est ainsi que l'année 1979 a été celle de l'introduction effective du microfilmage d'archives anciennes et de l'informatique.

*LES MICROFILMS.* — La création à l'ACR d'un service de microfilmage d'archives a permis de résoudre en partie le problème de l'encombrement des locaux et de l'espace nécessaire aux actions nouvelles. L'économie de place réalisée après microfilmage peut atteindre 98% par rapport aux archives-papiers traditionnelles. Grâce à un don de la Confédération suisse, un programme de microfilmage d'archives anciennes et peu consultées a été entrepris au début de l'année 1979. Il porte sur 17,5 millions de documents relatifs aux deux guerres mondiales et à quelques conflits plus récents.

Au cours de l'année, quelque 8 millions de documents ont été microfilmés recto-verso et en double exemplaire. C'est ainsi que, pour la première fois, l'ACR dispose de copies de sécurité qui, stockées dans un mobilier approprié, garantissent la pérennité de ses archives. En outre, des listes microfilmées d'origine américaine relatives à des prisonniers de guerre allemands, ont été reconditionnées en microfiches.

Enfin, dès octobre 1979, 25 000 dossiers relatifs à des cas individuels ont été préparés en vue de leur reproduction sur microfiches. A la fin de l'année, 7000 prises de vue, correspondant à 1500 dossiers, avaient été effectuées.

*L'INFORMATIQUE.* — Afin de permettre à l'ACR de fournir les prestations attendues d'elle en matière de traitement de l'information, un système informatique a été mis en œuvre en 1979 dans le cadre de l'action de l'ACR en faveur des réfugiés d'Asie du Sud-Est. Il s'est agi de la première étape d'un processus dont l'objectif, à moyen terme, est la mise en œuvre généralisée de l'informatique à l'ACR. Ce moyen technique, associé à d'autres — traitement de textes et archivage sur microfilms — permettra à l'ACR de remplir plus efficacement les tâches que lui a confiées la communauté internationale.

A fin 1979, le problème était analysé, la programmation achevée et le chargement des fichiers prévu pour le début de 1980.

Les origines de l'Agence centrale de recherches (ACR) remontent à la guerre franco-prussienne de 1870-71. Au sein de l'Agence internationale de secours pour les blessés et malades, ouverte par le CICR à Bâle, un médecin prit l'initiative de créer un bureau spécial de renseignements en faveur des prisonniers. Grâce aux listes remises par les belligérants, ce bureau parvint, pour la première fois dans l'histoire, à donner aux familles des nouvelles de leurs proches tombés aux mains de l'ennemi.

Après d'autres initiatives du même genre (Trieste en 1877, Belgrade en 1912-13, Genève en 1914-18) le CICR a ouvert en 1939, au début de la deuxième guerre mondiale, l'«Agence centrale des prisonniers de guerre», laquelle n'a, depuis lors, jamais cessé de fonctionner. Sa dénomination actuelle «Agence centrale de recherches» date de 1960.

Par recherches dans un sens large, le CICR entend les activités suivantes:

- Obtenir, centraliser, traiter et transmettre tous renseignements sur les personnes concernées par l'action du CICR, que celle-ci soit couverte ou non par les Conventions de Genève, qu'il s'agisse de conflits internationaux ou de situations de tensions internes (prisonniers de guerre, internés civils, détenus «politiques», réfugiés, personnes déplacées, etc.).
- Entreprendre, si nécessaire, des recherches auprès des autorités compétentes, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des délégations du CICR, des compagnons d'armes des disparus ou de tout autre interlocuteur reconnu valable.
- Acheminer, lorsque les voies normales de communication sont inexistantes ou interrompues par les événements, des messages familiaux entre les personnes ainsi séparées.
- Fournir, une fois un conflit terminé, des attestations de captivité ou de maladie aux personnes qui, pour obtenir retraites, secours ou pensions, doivent apporter la preuve qu'elles ont été détenues ou malades pendant leur captivité.
- Organiser des réunions de familles, des transferts et des rapatriements.
- Emettre des titres de voyages en faveur de personnes (réfugiés, personnes déplacées, exilés politiques) dépourvues de papiers d'identité et désireuses de se rendre dans un pays disposé à les accueillir.

#### Assistance aux Sociétés nationales

L'ACR a poursuivi ses efforts pour inciter les Sociétés nationales à créer des bureaux de recherches et leur offrir une assistance technique lorsque cela s'est révélé nécessaire.

C'est ainsi que, dans le cadre de l'action en faveur des réfugiés d'Asie du Sud-Est, plusieurs «Tracing and Mailing Services» (TMS) ont été créés au sein de différentes Sociétés nationales avec l'assistance technique de l'ACR (cf. page 47 du présent Rapport).

#### Participation à des réunions

En 1979, des collaborateurs de l'ACR ont participé aux réunions suivantes:

- Session du «Conseil danois pour les réfugiés» à Helsingore, au Danemark, en avril;

- Réunion à Sarrebruck (RFA) organisée pour les chefs de services de recherches des diverses branches de la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, également en avril;
- Table ronde sur les «réfugiés en orbite», organisée par l'Institut international de Droit humanitaire de San Remo, à Florence, en juin (cf. page 73 du présent Rapport);
- Conférence de la Croix-Rouge Internationale sur les réfugiés d'Asie du Sud-Est, Genève, 31 juillet/1<sup>er</sup> août (cf. page 47 du présent Rapport);
- Séminaire technique de la Croix-Rouge Internationale à Kuala Lumpur, 6-7 août (cf. page 47 du présent Rapport).

En outre, le directeur adjoint de l'ACR et la déléguée responsable de la zone Europe ont rendu visite à la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne et assisté aux travaux de la Section «regroupements de familles» à Hambourg, en septembre.